


## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT 254-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 260 400 \$ ET UN EMPRUNT DE 140 900 \$ POUR LA RÉFECTION D'UNE SECTION DES CHEMINS LAMARTINE EST ET OUEST

CET AVIS est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 5 juillet 2021, le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté le règlement 254-2021 décrétant une dépense de 260 400 \$ et un emprunt de 140 900 \$ pour la réfection d'une section des chemins Lamartine Est et Ouest;
- Qu'en date du 24 septembre 2021, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 254-2021;
- Les personnes intéressées peuvent consulter ledit règlement au bureau de la municipalité ainsi que sur le site internet;
- Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Islet, ce 27 septembre 2021.



---

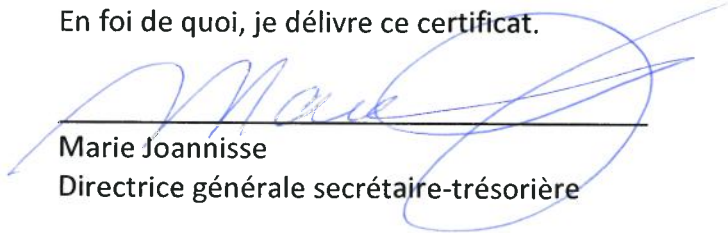
Marie Joannisse  
Directrice générale secrétaire-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la loi ce 27 septembre 2021.

En foi de quoi, je délivre ce certificat.



---

Marie Joannisse  
Directrice générale secrétaire-trésorière